



Appels de candidatures – Infirmières immatriculées et infirmières praticiennes

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* exige que l'AIINB administre un processus de traitement des plaintes pour répondre aux cas ayant trait à la conduite professionnelle de ses membres et pour déterminer la capacité des membres à fournir des services professionnels, ce que l'AIINB fait au moyen d'un comité des plaintes, d'un comité de discipline et d'un comité de l'aptitude professionnelle (révision). Les membres de ces comités sont chargés d'étudier la conduite professionnelle d'infirmières et infirmiers et, le cas échéant, les rapports et avis médicaux concernant leur aptitude à exercer la profession.

SOMMAIRE DU POSTE

Chaque comité reçoit et évalue les plaintes reçues concernant la conduite, les actions, la compétence, le caractère, l'aptitude, la santé ou l'habileté de membres et rend des décisions sur ces plaintes. Chaque membre de comité a la responsabilité d'examiner les preuves documentaires, d'entendre les preuves orales s'il y a lieu, d'assister à toutes les réunions et séances de formation du comité et de contribuer à la prise des décisions du comité.

QUALITÉS REQUISES

- Être infirmière ou infirmier immatriculé ou infirmière ou infirmier praticien en règle;
- Connaître le champ d'exercice de la profession infirmière, les normes d'exercice de la profession infirmière et les compétences infirmières de niveau débutant;
- Avoir un minimum de cinq années d'expérience dans la profession infirmière;
- Être en mesure de participer aux réunions et aux audiences par téléconférence, par Zoom ou en personne à Fredericton.

COMPÉTENCES

Les compétences recherchées chez les membres du comité sont les suivantes :

- un respect et une compréhension du cadre de réglementation de l'AIINB;
- une grande intégrité;
- une attention minutieuse aux détails;
- une pensée critique, un bon jugement et une solide aptitude à la communication;
- un intérêt envers la protection du public.

PARTICIPATION AUX COMITÉS

Le degré d'engagement exigé pour chaque comité varie selon le nombre de plaintes reçues à l'AIINB. Le comité des plaintes tient ses réunions par téléconférence durant les heures ouvrables pour examiner et évaluer les plaintes et en discuter. Le comité de discipline et le comité de l'aptitude professionnelle (révision) tiennent leurs audiences aux bureaux de l'AIINB à Fredericton ou à distance par Zoom.

PROCESSUS DE NOMINATION

Si un poste bénévole vous intéresse à l'un des comités et que vous répondez à une partie ou à la totalité des critères mentionnés ci-dessus, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à aiinb@aiinb.nb.ca en indiquant votre compétence linguistique. Seules les personnes admissibles seront contactées.